

Règlements du conseil de la Ville de La Tuque



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE LAVIOLETTE
VILLE DE LA TUQUE

RÈGLEMENT NO 1000-176-03-2022 modifiant le règlement no 1000-176-2014 « concernant la gestion des règlements d'urbanisme » de la Ville de La Tuque.

À une séance ordinaire du conseil municipal de Ville de La Tuque tenue le 19 avril 2022, sous la présidence du maire monsieur Luc Martel et à laquelle étaient présents madame Dorys Duchesne et messieurs les conseillers Éric Chagnon, Clément Dubé, Claude Gaudreault, Michel Pronovost et François Fortin, formant le quorum.

ATTENDU que le règlement no 1000-176-2014 « concernant la gestion des règlements d'urbanisme » de la Ville de La Tuque est entré en vigueur le 20 janvier 2015 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A 19-1)*;

ATTENDU que la modification proposée consiste à améliorer l'administration du règlement concernant la gestion des règlements d'urbanisme;

ATTENDU que l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme de Ville de La Tuque lors de sa rencontre tenue le 29 novembre 2021;

ATTENDU la présentation et le dépôt d'un projet de règlement et qu'un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné lors de la séance ordinaire tenue le 15 février 2022 par la conseillère madame Dorys Duchesne;

EN CONSÉQUENCE, CE CONSEIL DÉCRÈTE PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus, fait partie intégrante du présent règlement.

MODIFICATIONS DU CHAPITRE 2 « OBLIGATION D'OBTENIR UN PERMIS, DES RÈGLEMENTS D'URBANISME UN CERTIFICAT OU UNE RÉOLUTION »

ARTICLE 2

Le règlement sur la gestion des règlements d'urbanisme de la Ville de La Tuque est modifié de la façon suivante :

1. Le 7^e alinéa de l'article 57 de ce règlement est modifié par la suppression du paragraphe c).

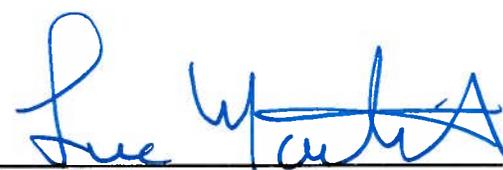
ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

FAIT ET ADOPTÉ par le conseil municipal de Ville de La Tuque à son assemblée ordinaire du 19 avril 2022.



Jean-Sébastien Poirier
Directeur général adjoint et greffier



Luc Martel
Maire